DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 17 juin 2022

N° DE LA DELIBERATION: 2022035

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril Ozil, Maire.

Présents: Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mr Sauvavre Jean-Luc

Absents: Mr Sébastien Bourguet (procuration à Jean-Michel LAINE), Stéphanie Croxo (procuration à

Christine Buchon), Mme Caroline Recht (procuration à Eric Lafont)

A été nommé secrétaire : Anne-Marie Bonot

NOMBRES DE MEMBRES:

Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11 Date de la convocation : 10 juin 2022

Date d'affichage: 10 juin 2022

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID: 030-213001092-20220617-DE2022035-DE

28/06/202

Objet de la délibération : Achat de 20 m2 d'une parcelle jouxtant le chemin communal 533

Le Conseil Municipal,

Mr le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'acheter la parcelle A531 d'une superficie de 20 m2, pour un montant de 300.00 euros. Tous les frais inhérents à ce dossier seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour l'achat de la parcelle A531 d'une superficie de 20 m2 pour un montant de 300.00 euros et donne pouvoir à Mr le Maire de s'occuper du dossier et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce projet chez le notaire.

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

| Le Maire, Cyril OZIL | Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal |
|--|--|
| La Première Adjointe, Stéphanie CROXO | Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale |
| Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE | Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal |
| Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal | Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal |
| Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale | Mr Charles CROXO Conseiller Municipal |
| Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale | |

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 28/06/2022

ID: 030-213001092-20220617-DE2022035-DE